

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Feuille de route pour la mise en œuvre du Plan d'action sectoriel actualisé (Applicable dès la rentrée universitaire 2020-2021)

Le présent document a pour objet d'établir une feuille de route pour la mise en œuvre du plan d'action du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en cours, complété par les mesures exceptionnelles de prise en charge de l'année universitaire, liées à la crise COVID 19 ; La démarche utilisée étant une démarche prudentielle dans la prise en charge des préoccupations du secteur.

Les grands objectifs du secteur visent à Ancrer l'université dans les paradigmes de :

- L'amélioration continue des prestations du secteur dans ses missions fondamentales de formation supérieure et de recherche scientifique, visant l'amélioration continue, la responsabilité sociale et sociétale et l'utilité des produits de la formation et de la recherche, la visibilité et la comparabilité internationales ;
- La rationalisation des moyens humains, financiers et infrastructurels ;
- L'efficacité de la gouvernance ;
- L'innovation et la modernisation dans tous les domaines de la vie de l'université : Pédagogie, Recherche et Gouvernance.

Les stratégies et le plan d'action pour y arriver s'articuleront autour des axes suivants :

Axe 1 : Consolidation du processus de développement de l'université par le biais de :

- L'actualisation du cadre législatif (loi d'orientation sur l'enseignement supérieur) et réglementaire qui régit les statuts des établissements universitaires et de recherche, les enseignants chercheurs... (à soumettre au cours de l'année 2020-2021).
- La révision de la carte des formations pour une meilleure intégration de l'université dans son territoire en visant la cohérence et la pertinence des formations proposées (livrables prévus en 2021) ;

- La rationalisation des démarches et priorisation des missions essentielles (enseignement et recherche) dans tous les actes de gestion du secteur (à soumettre au titre de l'année universitaire 2020-2021) ;
- La mutualisation des compétences, équipements et moyens du secteur pour l'émergence de points de formation de haut niveau ;
- Le renforcement des pôles d'excellence par la consolidation des consortiums enseignement supérieur – recherche scientifique - secteur socioéconomique (notamment l'industrie) ;
- La promotion de la formation de pointe par la mise en place graduelle d'écoles supérieures dans des domaines prioritaires, au niveau du pôle de Sidi Abdellah (Mathématiques sur l'année 2020-2021 et Intelligence Artificielle sur l'année 2021-2022) ;
- L'intégration graduelle du cursus de formation d'ingénieurs au niveau des parcours LMD pour certaines spécialités des sciences techniques et technologiques (Master of engineering) à prévoir pour la rentrée universitaire 2021-2022 ;
- L'organisation de l'échange interuniversitaire pour apporter un accompagnement effectif aux établissements en besoins d'encadrement qualitatif et d'équipements lourds, notamment ceux du sud du pays.

Axe 2 : Application des principes et règles de la gouvernance à travers le triptyque Optimisation – Rationalisation – Mutualisation par :

- L'adoption d'une démarche participative par le renforcement des missions des conférences régionales des universités en tant que forces de travail et de proposition, ainsi que tous les espaces d'échange et de coordination au niveau du secteur (à travers la rentrée universitaire 2020-2021) ;
- Poursuivre la décentralisation des actes de gestion de manière soutenue afin de parvenir graduellement à une autonomie plus efficiente des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- La généralisation de l'évaluation permanente sous ses divers aspects : institutionnel, programmes de formation, carrières des enseignants et chercheurs,... (au cours de l'année 2021) ;
- La promotion de la fonction de communication interne, externe et à tous les niveaux en tant qu'instrument pivot de la gouvernance, selon un modèle efficace et proactif se basant sur l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (de manière continue, construite et pertinente) ;
- La poursuite du processus d'implémentation de l'assurance qualité dans les établissements universitaires et de recherche et la création de l'Agence

Nationale d'Assurance Qualité et d'Accréditation (au cours de l'année 2020-2021) ;

- Le lancement de formations continues en gestion de la pédagogie, de la recherche et en gestion axée sur les résultats (en prévision de l'application de la loi organique des lois de finance), (objectif 2021) ;
- La formation continue pour l'appropriation, par les enseignants, des nouveaux outils et pratiques pédagogiques, notamment ceux liés à l'enseignement à distance ;
- La promotion de l'enseignement à distance et la mise en place de l'université ouverte (virtuelle), (objectif 2021) ;
- L'élaboration d'une stratégie de développement des ressources humaines du secteur (dès la rentrée universitaire 2020-2021) ;
- La réorganisation des œuvres universitaires en tant que soutien à la pédagogie.

Axe 3 : Implication du secteur dans le développement socioéconomique par :

- La réactivation de l'espace de coordination intersectorielle du système éducatif (MESRS-MEN-MFEP), (dès la rentrée 2020-2021) ;
- La redynamisation des instruments de coordination des activités de recherche scientifique, en relation avec le CNRST ; (à partir de 2020-2021) ;
- L'institutionnalisation de la relation université-entreprise et l'implication effective de l'université dans des projets innovants par le biais de la création de startups (orientation professionnalisante des PFE et projets de recherche), (2020-2021) ;
- L'intégration parmi les missions, des responsabilités sociales et sociétales de l'université qui doit participer à la création de la richesse et accompagner le développement durable du pays ;
- L'instauration d'un dispositif d'intégration professionnelle des titulaires de doctorat dans tous les secteurs d'activité à travers la mise en place d'un statut du Docteur (objectif 2021) ;
- La mise en place de la thèse en entreprise (dès la rentrée universitaire 2021-2022) ;
- La contribution à la promotion de la culture scientifique auprès de la population notamment par l'organisation de manifestations scientifiques (semaines scientifiques nationales), l'animation de la chaîne « EL MAARIFA », valorisation des produits de l'université et de la recherche, ... (objectif 2021).

Axe 4 : Réhabiliter l'éthique, la déontologie et les valeurs scientifiques par :

- Un effort pour remettre à l'honneur la place de l'éthique et la déontologie dans tous les domaines de la vie universitaire(2020-2021) ;
- Le renforcement de la norme et la rigueur scientifiques comme seuls déterminants de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, (2020-2021) ;
- La mise en œuvre de la nouvelle charte élaborée par le Conseil de l'Ethique et la Déontologie et le lancement dès la prochaine rentrée universitaire de plusieurs actions pour, notamment, la mise en œuvre de mesures contre les différentes dérives et d'une application numérique pour l'appropriation par la communauté universitaire des différents textes réglementaires en la matière, (dès la rentrée universitaire 2020-2021) ;
- L'implication positive des différents partenaires sociaux dans une démarche de gestion participative, en revisitant leur rôle de manière concertée (2020-2021) ;
- L'ouverture, en concertation avec les partenaires sociaux, du dossier relatif à la délimitation de l'âge de la retraite des enseignants du supérieur afin de libérer des postes de recrutement (objectif 2021) ;
- L'instauration des palmes universitaires au profit des enseignants-chercheurs, des chercheurs permanents et des gestionnaires ayant contribué de manière significative et exemplaire au développement de l'université algérienne.

Axe5 : Redynamisation de la recherche scientifique et du développement technologique à travers :

- La mise en place du nouveau schéma organisationnel avec l'avènement du CNRST, (objectif 2020-2021) ;
- La redéfinition de la programmation des activités de recherche en phase avec les priorités du développement socioéconomique ; (2020-2021)
- Mesures incitatives pour l'implication des laboratoires de recherche dans les activités économiques (objectif 2020-2021).

Axe 6 : Projeter le secteur vers le futur par Le développement continu de la numérisation au niveau:

- **De l'enseignement à distance, à généraliser en tant que mode d'apprentissage en faveur de la formation continue lui donnant un nouvel essor, en phase avec toutes formes d'évolution pouvant réduire le recours à l'enseignement présentiel ;**

- Des actes de la gouvernance universitaire et de la qualité des services fournis aux étudiants pour favoriser la réussite de leur parcours universitaire ;
- De la formation des étudiants aux connaissances et compétences sur les TIC, et les enseignants aux techniques de conception de cours en ligne normalisés, basés sur les approches éducatives centrées sur l'apprenant ;
- De la capacité de la liaison Internet et des moyens matériels et logiciels à mettre en place, de la disponibilité de moyens informatiques et des facilitations (notamment financières) d'accès à l'Internet ;
- Des infrastructures, en s'appuyant sur le CERIST, gestionnaire du Réseau Académique et de Recherche (ARN) et détenteur d'un studio de télévision, et de l'Université de la formation continue, siège de la « Chaine Universitaire du Savoir » appelée à jouer un rôle important dans l'enseignement à distance.

Axe 7 : Recentrage de la Coopération internationale autour de :

- La mise en place d'un partenariat d'excellence « gagnant-gagnant », basé sur le principe du Co-engagement, Co-financement, et Co-responsabilité, impliquant les universités étrangères de renom dans le monde, les agences de coopération étrangères spécialisées, et des initiatives prévues dans le cadre d'accords gouvernementaux ;
- La promotion de projets permettant l'émergence de nouvelles thématiques innovantes, le renforcement de la formation doctorale et postdoctorale ainsi que l'accroissement de l'attractivité et de la visibilité internationale ;
- La mise à jour des textes de la formation à l'étranger (1er trimestre 2021) ;
- La révision du texte relatif aux étudiants étrangers (4ème trimestre 2020) ;
- La proposition de mesures pour une participation systématique des compétences algériennes à l'étranger - diaspora (révision du texte relatif aux professeurs invités – 2ème trimestre 2021) ;
- La promotion de la « Destination ALGERIE » pour attirer plus d'étudiants étrangers et gagner en visibilité, comparabilité et reconnaissance internationales.

Axe 8 : Elaboration d'un plan d'urgence en vue de :

- Clôturer l'année universitaire 2019-2020 en tenant compte de la crise sanitaire induite par le COVID 19, selon un dispositif pédagogique et un protocole sanitaire adapté.
- Préparer la rentrée universitaire 2020-2021 en concertation avec les établissements universitaires, en vue de mettre en place un dispositif garantissant des conditions pédagogiques et sanitaires acceptables.
- Accompagner ces deux opérations par la mobilisation de tous les moyens en termes d'œuvres universitaires, définie avec les autorités compétentes.